

Réunion du 28-08-2021

Cloture de saison et Pass Sanitaire



Contacts

- Adresse postale : BP 274, 97310 Kourou
- Mail du président : president@liguebadminton973.fr
- Mail du secrétaire : secretaire@liguebadminton973.fr

Ordre du jour

1.1	Présences	5
1.2	Clôture de la saison 2020-2021	6
1.3	Démarrage de la saison et pass sanitaire	6
1.4	Position de la ligue sur le CTOS	8
1.5	Questions diverses	8

1.1 Présences

Étaient présents à cette réunion :

- Gaëtan Depaquis, président de la ligue Guyane de Badminton
- Christophe Aubry, secrétaire de la ligue Guyane de Badminton et secrétaire adjoint du Cosma Badminton.
- Xavier Driesbach, chargé de missions de la ligue Guyane de Badminton
- Myriam Uguen, présidente du KRB

- Vincent Bons, président de la LPG
- Didier Silighini, président du BCM

1.2 Clôture de la saison 2020-2021

- La saison fut compliquée à cause des contraintes sanitaires.
- Certaines compétitions ont pu avoir lieu, dont le championnat Jeunes.
- Il est toujours prévu d'envoyer les lauréats du championnat au France Jeunes. Xavier et Myriam s'occupent du dossier.
- Des animations ont été organisées pendant toutes les grandes vacances par le président du BCM sur la ville de Matoury.
- Une perte de licenciés : on passe de 277 en 2019-2020 à 201 en 2020-2021 soit une baisse de 27,4%.
- Beaucoup de bénévoles et de bureaux de clubs sont démotivés.
- Cela se remarque par le manque d'interaction des clubs et de la ligue sur le groupe Whatsapp.
- La ligue souhaiterait que lorsqu'elle passe des informations, il y ait de la réactivité du côté des clubs en y répondant même très simplement.
- Ce manque de réactivité semble lié au fait que l'arrêt de notre sport à cause de la pandémie ait profondément démotivé (voir dégouté) les acteurs du badminton.

1.3 Démarrage de la saison et pass sanitaire

- Attention à Poona qui a été mis à jour et semble devenu plus compliqué que jamais.
- Le président de ligue est défavorable à l'application du pass sanitaire dans le monde sportif.
- Cependant la préfet et son chargé de la sécurité l'imposent en espérant que ce soit la solution à la crise sanitaire.
- Le monde sportif (comme le président de la ligue de Badminton) pense qu'il s'agit d'une aberration. Les arguments sont les suivants :
 - Le rôle des bénévoles ne doit pas être de «fliquer» les gens. C'est du ressort de ceux qui sont payés et surtout habilités à le faire (police nationale, gendarmerie, police municipale).
 - Les sanctions que les bénévoles encourent sont démesurées : lors des deux premières infractions il est prévu un avertissement, à la troisième cela peut aller jusqu'à 9 000€ d'amende et un an de prison.
 - Les bénévoles ne sont pas là pour gérer les éventuelles altercations que cela pourrait engendrer avec des personnes qui souhaiteraient se licencier et jouer sans pass.
- Le président de la ligue Guyane de Badminton se refuse à obliger les clubs affiliés à vérifier les pass sanitaires à cause du risque (en cas d'infractions constatées) qu'un de ses présidents de clubs se prenne une amende de 9 000€ et un an de prison.
- Cependant Gaëtan ne veut pas se mettre la ligue et les clubs hors la loi. Par conséquent la seule solution semble être une année blanche pour le sport, c'est-à-dire pas de badminton pour la saison 2021-2022 ou du moins jusqu'à ce que ce pass sanitaire ne soit plus obligatoire (théoriquement mi-octobre, cependant on commence à entendre ça et là que ce pass pourrait être prorogé jusqu'à début janvier).
- Cette année blanche est une proposition soutenue par le CTOS et 75% des ligues de Guyane.
- Le but est de faire comprendre à la préfecture que le sport est un vecteur de la santé publique,

de la canalisation de la population et que les protocoles drastiques déjà existants font des clubs de sports des lieux sûrs du point de vue de la sécurité sanitaire.

- Le président de ligue ne souhaite cependant pas obliger les clubs à suivre sa position. Mais il précise que si un club souhaite démarrer sa saison, alors il démissionnera pour ne pas se mettre en danger (vis à vis des sanctions prévues par la loi et rappelées ci-avant). En effet le représentant territorial d'une fédération (donc le président de ligue) serait responsable pénalement.
- Il est rappelé par Myriam que la fédération française de badminton est en faveur du pass sanitaire. Le président de ligue rappelle cependant que seul 27% des Guyanais sont vaccinés. Rapporté au nombre de licenciés de la saison précédente, cela ne fait que 54 licenciés vaccinés. Ce qui ferait pour cette année une moyenne de 15 licenciés par club (peut-être une vingtaine avec les moins de 12 ans non soumis au pass).
- Les présidents du BCM, du LPG se sont alignés sur le président de ligue.
- Christophe fait remarquer cependant qu'il lui semble que le contrôle du pass sanitaire ne soit pas une si grande contrainte. En effet trois cas se présentent :
 1. Soit la personne a moins de 12 ans et dans ce cas il n'y a rien à contrôler (on connaît nos gamins et on sait s'ils ont plus ou moins de 12 ans).
 2. Soit la personne a au moins 12 ans :
 - S'il est vacciné, alors on lui demande une copie de son pass sanitaire. Ce qui nous évite ensuite de le lui redemander à chaque séance.
 - S'il n'est pas vacciné, alors (à partir d'octobre) il est peu vraisemblable qu'il fasse un test à 65€ une ou deux fois par semaine pour aller jouer au badminton, autrement dit cette personne n'adhérera pas au club.

Dans tous les cas le contrôle ne se ferait que lors des deux ou trois premières séances seulement. Il est cependant vrai que cela ne règle pas la responsabilité du président de ligue.

- Benjamin (du KRB) propose de ne licencier que les personnes de moins de 12 ans ou celles ayant été vaccinées complètement.

Gaëtan répond que le pass sanitaire concerne aussi les personnes ayant été testées négativement mais que ce test n'est valable que 72 heures.

Christophe fait remarquer que sur la version papier du pass, il est clairement inscrit si la personne a été vaccinée complètement. Dans ce cas on peut savoir de quel «type» de pass il s'agit et n'accepter que ceux qui sont complètement vaccinés.

Myriam fait remarquer qu'on aurait pas le droit de vérifier si la personne est complètement vaccinée. Cependant elle constate qu'en pratique en métropole c'est ce qui se passe : les clubs demandent de plus en plus souvent si les personnes sont vaccinées.

- Myriam demande ce que pense la ffbad sur la position de la ligue, avec le risque de se faire sortir de la fédération.

Gaëtan en a discuté avec Audrey Legrand qui est notre référent auprès de la fédération : elle comprend son point de vue. Cependant elle, comme la ffbad, est pour le pass sanitaire et son contrôle.

- Pour conclure ces échanges sur le pass sanitaire, le président de ligue demande à ce que tous les clubs fassent leurs AG et qu'ils discutent pendant ces assemblées de la position du président de ligue. Les bureaux des clubs feront remonter leurs positions sur la reprise du badminton d'ici fin septembre. La position ne doit pas être celle du président de club, mais celle du bureau du club voire des licenciés.
- Courant septembre Gaëtan a une réunion avec la fédération. Il expliquera sa position. Il demandera à la fédération de se positionner sur les décrets préfectoraux concernant le pass sanitaire en Guyane.

- Concernant la réouverture des infrastructures sportives, il est regrettable que les propriétaires ne se soient pas encore manifestés, ne serait que pour dire oui ou non à la réouverture et sous quelles conditions.
- Concernant les règles d'accès aux gymnases, la préfecture impose :
 - une personne au plus pour 8 m²,
 - 50 personnes par gymnase au maximum.

Ainsi si deux clubs se partagent le même gymnase aux mêmes heures, le total des sportifs des deux clubs ne doit pas excéder 50. Par exemple si au gymnase omnisport de Kourou, 5 min avant le club de badminton, le club d'escrime occupe le gymnase avec 35 adhérents, alors le club de badminton ne pourra accueillir que 15 de ses adhérents au plus.

- Il est rappelé que la Guyane se divise en deux zones : une rouge et une verte (voir le [site de la préfecture de la guyane](#)) suivant la gravité de la pandémie. En zone rouge, les activités sportives sont interdites dans les gymnases. En zone verte, elles sont autorisées.
- Concernant le France Jeunes, Myriam fait remarquer que si les jeunes ne peuvent pas reprendre les entraînements que ce soit à cause du pass, à cause des gymnases fermés, à cause des zones rouges ..., il est difficilement envisageable de les amener au championnat de France pour qu'ils se fassent «défoncer». Pourtant le championnat est prévu mi-octobre. Il faudrait donc que les jeunes reprennent les entraînements mi-septembre. C'est mal parti ...

1.4 Position de la ligue sur le CTOS

- Le CTOS s'est très vite reconstruit.
- Gaëtan en est un représentant.
- Le CTOS est référent du mouvement sportif guyanais.
- Le président de ligue pense que les décisions prises par le CTOS sont longuement discutées et bénéfiques à long terme pour le mouvement sportif.

1.5 Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée sur le mail du secrétaire de ligue comme cela avait été demandé lors de la convocation à cette réunion. Par conséquent aucune question diverse n'a été traitée.

Fait à Saint Laurent du Maroni,
Le 5 septembre 2021

Christophe Aubry
Secrétaire



Gaëtan Depaquis
Président

